



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



**Autorité Mauritanienne d'Assurance
Qualité de l'Enseignement Supérieur**

AMAQ-ES

**RAPPORT D'ÉVALUATION
DU SYSTÈME LMD EN MAURITANIE**

Décembre 2023

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. CONTEXTE DE L’EVALUATION	5
2. HISTORIQUE DU LMD EN MAURITANIE	8
3. JUSTIFICATIFS	11
4. METHODOLOGIE	14
5. SYNTHESE DES RAPPORTS D’EVALUATION DU LMD DES PARTIES PRENANTES	16
6. RECOMMANDATIONS ISSUES DE L’ATELIER DE VALIDATION	23
CONCLUSION	26
REFERENCES	29
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 1 : LETTRE CIRCULAIRE	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTIES PRENANTES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3: LES RAPPORTS DES PARTIES PRENANTES	Erreur ! Signet non défini.

PREAMBULE

La réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) en Mauritanie a mobilisé beaucoup d'efforts sur le plan conceptuel et sur celui de sa mise en application depuis son adoption en 2008. Elle a également vu l'implication d'un très grand nombre d'acteurs divers dans le but d'harmoniser les formations nationales avec celles des autres pays de la communauté internationale à travers un ensemble de standards et de normes et de développer l'excellence au sein de l'enseignement supérieur mauritanien.

Aujourd'hui, après une quinzaine d'années de sa mise en œuvre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique considère que le système a atteint un niveau de généralisation pour ses trois cycles Licence-Master-Doctorat qui permet de poser des questions de diagnostic aux différentes parties prenantes. Les réponses à ces questions, utiles pour avancer vers les objectifs fixés, relèvent du champ de l'évaluation.

Ainsi, le Département a décidé par lettre circulaire N° 000005 du 21 août 2023 de mener une évaluation du système LMD à travers l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), en vue de dégager les mesures pertinentes, en matière de démarche et de contenu, pour l'approfondissement de cette réforme. Il a instruit les différents établissements de l'enseignement supérieur publics et privés de participer à cette opération en envoyant un rapport d'évaluation du système LMD portant sur les axes ci-dessous :

- Les enseignements et l'encadrement (comment améliorer l'offre de formation en Licence, Master et Doctorat) ;
- Les inscriptions ;
- Les examens et évaluation ;
- Les relations des EES- secteur socio-économique ;
- La coopération et les échanges inter-universitaires ;
- La gouvernance des établissements ;
- La vie universitaire (enseignants, personnels techniques, étudiants)
- La recherche scientifique.

A cet effet, l'AMAQ-ES a mis en place par note de service No 0010 en date du 26 septembre 2023, une commission d'experts indépendants et de cadres de l'Autorité chargée de :

- Recevoir et analyser les rapports des travaux d'évaluation transmis par les établissements d'enseignement supérieur publics et privés ;

- Synthétiser lesdits rapports selon les axes suivants : les points forts, les points à améliorer et les recommandations des parties prenantes sur les aspects les plus saillants de la réforme LMD ;
- Rédiger un rapport général de synthèse en arabe et en français, qui servira de document de travail pour l'atelier qui sera organisé par l'AMAQES sous le patronage de Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

L'objectif ultime de cet exercice est de dégager les outils d'élaboration et de pilotage de la politique sectorielle, d'aide à la décision concertée, de management stratégique des établissements et entités de recherche, d'articulation entre enseignement et recherche pour une meilleure visibilité.

La commission est présidée par Monsieur *AhmedouHaouba*, Professeur des Universités et comprend les membres suivants:

- Monsieur Mamadou Dahmed, Professeur Habilité,
- Monsieur Mohamed Lemine Moulaye Brahim, Professeur des Universités,
- Madame Safia OumElmouminine Amar, Maitre de Conférences
- Monsieur Mohamed Lemine Sidi Mohamed, Maitre de Conférences
- Monsieur Mohamed Moctar, Maitre de Conférences.

Le présent rapport contient une synthèse contextualisée des rapports d'évaluation du système LMD par les différentes parties prenantes ayant participé à l'opération d'évaluation.

1. CONTEXTE DE L'EVALUATION

L'enseignement supérieur est l'un des secteurs les plus importants dans la vie d'une nation. Il a en effet la charge de former les cadres du pays nécessaires au développement, et de veiller au rayonnement culturel et civilisationnel de la nation. Depuis son émergence dans le pays, l'enseignement supérieur mauritanien n'a pas cessé de se développer pour répondre aux attentes placées en lui. L'importance qu'il a acquise aux yeux des décideurs politiques se perçoit aujourd'hui à travers la multiplicité de ses institutions, leur extension sur le territoire national, la diversité des formations et des spécialités proposées et les performances réalisées par plus d'un établissement d'enseignement supérieur mauritanien. Aujourd'hui encore, il est au cœur des politiques du gouvernement inspirées du Programme de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh ElGhazouaniqui accorde une importance capitale à ce secteur.

Le développement continu du secteur, parce que soutenu par de réelles volontés politiques, se perçoit aujourd'hui à travers le nombre des établissements d'enseignement supérieur. Il compte de nos jours vingt(**20**) établissements dont huit(**8**) établissements publics sous tutelle directe du MESRS (l'Université de Nouakchott, l'Ecole Normale Supérieure, l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott, l'Institut Supérieur du Numérique de Nouakchott, l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat de Nouadhibou, l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé, l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports et Nouakchott Business School) ; six(**6**) établissements publics sous cotutelle du MESRS et d'autres ministères (l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun, le Groupement Polytechnique, l'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques, l'Institut Supérieur d'Anglais, l'Académie Navale, l'Etablissement MahdharaChinguitya Al Koubra d'Akjoujt) et Six(**6**) établissements privés(l'Université LibanaiseInternationale de Nouakchott, l'Université Moderne Chinguit, l'Université Cheikh Mohamed LemineEchinguiti, l'Ecole Sup' Management, l'Ecole Supérieure de Management et le GEU l'Académie).

L'enseignement supérieur a connu ces dernières années des avancées notoires apparentes dans l'édification continue de nouvelles infrastructures, l'augmentation des capacités d'accueil des étudiants, l'orientation vers la multiplication des offres de formation (dans les facultés, instituts et écoles) et vers une plus grande professionnalisation. Il a vu le lancement de projets TIC pour appuyer et innover les enseignements. Pour renforcer la gouvernance de certains

domaines sensibles du secteur, de nouvelles instances ont été créées. On peut citer : le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Haut Conseil de la Recherche et de l'Innovation, l'Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation(ANRSI) et l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES).

Pour accompagner ce secteur en pleine mutation, le Gouvernement a élaboré deux stratégies nationales : la Stratégie de la Recherche et de l'Innovation 2022-2026 et la Stratégie de l'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030. Le Programme PNDSE III et le Programme de Développement du Secteur de l'Education III 2023-2030 viennent renforcer ces réflexions pour développer ce secteur et répondre aux objectifs fixés par la SCAPP et le Programme Taahoudaty de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh ElGhazouani.

En dépit de ce développement notoire et de la conjugaison des efforts pour une véritable relance du secteur, un diagnostic actualisé, tiré des conclusions de la revue sectorielle réalisée en 2022, pour, d'une part, rendre compte des progrès réalisés depuis la dernière analyse effectuée en 2015 et d'autre part, identifier les défis qui restent à relever d'ici 2030, il a été constaté :

- Un accroissement des effectifs des étudiants de plus de 40% ces cinq dernières années. Mais malgré ce fort accroissement la Mauritanie demeure parmi les pays les moins couverts par l'enseignement supérieur dans la sous-région, avec 29 426 étudiants inscrits en 2022 soit moins de 673 étudiants pour 100 000 habitants. Cette forte croissance non accompagnée d'une politique d'amélioration de l'accès et de diversification de l'offre nuit à la qualité pédagogique.
- Une détérioration de l'efficacité interne, avec des taux de redoublement et de déperdition élevés. Ainsi, l'analyse des taux d'achèvement en licence dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur montre qu'une part importante des étudiants quitte le système sans diplôme (de 80% à 30% selon les filières et le type d'établissement). Aussi, l'observation de l'état actuel révèle une faible diversité de l'offre dans l'enseignement supérieur où les filières de formation professionnelle sont notamment peu développées (en particulier aux facultés des Sciences Juridiques et Économiques et de Lettres et Sciences Humaines). Le fait que les jeunes montrent peu

d'appétence pour ce type de formation constitue aussi un frein à leur création et développement.

- Une baisse de niveau des apprenants ; l'insuffisance de leur insertion dans le marché de l'emploi ; une inadéquation de la formation et de l'emploi ; une absence de révision des curricula et des méthodes d'enseignement ; un manque de suivi et d'évaluation à tous les niveaux de la formation.
- Une insuffisance de l'usage de l'informatique et un besoin pressant en matière de langues et de langues étrangères en particulier.
- Un faible budget consacré à la R&I qui est inférieure à 0,1% du PIB (avec un budget si faible, on ne peut s'attendre à des retombées significatives sur les enjeux majeurs du pays, sur la création d'emplois et sur l'économie).
- L'allocation des fonds (déjà faibles) affectés à la R&I ne se fait pas de façon optimale en termes d'alignement aux priorités/enjeux du pays, de procédures de sélection et de mise en place des projets financés.
- Des « cloisons » au sein de la communauté de chercheurs, et entre cette communauté, le secteur privé et la société.
- Des équipements de recherche de base largement manquants et des équipements haut de gamme inexistant.

Partant de ce diagnostic de la situation et d'un modèle de simulation élaboré à cet effet, une stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 a été élaborée. Elle s'articule autour des quatre axes suivants :

- L'amélioration de la gouvernance du système ;
- Le renforcement de l'accès et la diversification de l'offre de formation ;
- Le renforcement de l'efficacité et l'efficience des établissements d'enseignement supérieur ;
- L'appui à la Professionnalisation et à l'Entreprenariat.

Et de deux leviers de mise en œuvre :

- Le renforcement du Numérique ;
- Le développement du système d'Assurance Qualité.

L'une des plus importantes réformes qui a marqué l'Enseignement Supérieur Mauritanien est sans aucun doute l'adoption par le Gouvernement en 2008 du nouveau système d'enseignement supérieur connu sous l'appellation « système L.M.D. », acronyme des trois

niveaux d'enseignement : Licence, Master, Doctorat. Plus de quinze ans après cette application d'un système qui n'a pas cessé de se réformer, de s'interroger sur ses performances, ses défaillances et amorcer sa relance salutaire, il est légitime et même nécessaire de faire un état des lieux de cette réforme, qui relègue une tradition en matière d'éducation héritée de longue date. Cette réforme a été adoptée dans des circonstances particulières, dans un contexte singulier, appliquée tantôt avec conviction, tantôt avec précaution ; elle n'a certainement pas bénéficié des accompagnements matériels, humains et surtout organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre efficace.

En dépit de sa généralisation presque totale à tous les établissements d'enseignement supérieur mauritanien, publics et privés, sauf pour les formations d'ingénieur et de médecine et certaines écoles, en dépit des différentes campagnes de vulgarisation du système dans son esprit, et surtout les différents textes réglementaires définissant ses normes, le statut ou le profil de ses agents d'application, ses résultats (diplômes), en dépit de certains constats positifs sur la transformation du système d'enseignement supérieur, il est indéniable que des zones d'ombre demeurent dans l'exacte application de ce système et qui amoindrissent la portée de ces changements et surtout affaiblissent la portée de ce dernier dans les espoirs suscités par sa mise en œuvre et la satisfaction des objectifs fixés.

Les réajustements partiels, au seuil de tolérance prévu par les textes opérés par certains établissements, les remarques condescendantes de certains agents de l'éducation, les disparités pointées dans les applications du système, les insuffisances remarquées dans plusieurs domaines de l'architecture de celui-ci ont inspiré à l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur l'initiative d'entamer une évaluation globale de ce système.

2. HISTORIQUE DU LMD EN MAURITANIE

Le lancement du système L.M.D. en 2008 dans notre pays s'est opéré sous le parrainage de pays connus pour la solidité et la performance de leur système éducatif et qui ont acquis une longue expérience en matière d'innovation. Ils ont en l'occurrence été des précurseurs de l'adoption du système L.M.D. en Europe ou en Afrique.

En effet les décideurs de notre système éducatif ont sollicité l'accompagnement de trois pays aux traditions éducatives contrastées peut-être mais qui avaient déjà mis en œuvre le système, chacun selon ses spécificités. La France à travers l'Université de Reims a parrainé la Faculté

des Sciences Juridiques et Economiques, le Royaume du Maroc à travers l'Université Mohamed V de Rabat a accompagné la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, et l'Université du Québec à Montréal du Canada a assisté la Faculté des Sciences et Techniques.

Ces trois expériences qui induisent trois approches, trois visions et même trois démarches différentes expliquent peut-être certaines différences constatées dans les modalités pratiques de mise en œuvre du système constatées entre les trois grands établissements d'enseignement supérieur qui ont été les premiers à adopter le système L.M.D.

Des campagnes de vulgarisation, des ateliers d'initiation au système, des réunions d'élaboration de fiche d'habilitation de filière, de réécriture des maquettes ont préparé en amont le lancement du système.

L'adoption du nouveau système éducatif - Licence - Master - Doctorat (LMD) dans le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique de la République Islamique de Mauritanie depuis 2007/2008 a représenté un moment important dans la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Mauritanie.

À l'heure actuelle, la formation en milieu scientifique est passée d'un système académique basé sur l'élément à un système fondé sur l'unité. La recherche scientifique s'est transformée d'une recherche individuelle dans laquelle les projets de recherche étaient dominés par l'autorité de décision personnelle et son influence sur les membres de l'équipe de recherche, à une recherche collective, celle de l'unité de recherche ou du laboratoire dans laquelle c'est l'équipe qui dirige et la décision revient aux membres de l'unité de recherche et du laboratoire. Cette nouvelle réforme pédagogique dont a été témoin le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique s'est accompagnée d'un certain nombre d'évolutions successives, qui ont touché les différentes articulations du système, horizontalement et verticalement, pour atteindre les grands objectifs de ce changement. Au cours de deux décennies des textes juridiques réglementaires ont été établis, des organes ont été créés et les institutions ont été restructurées pour être cohérentes avec l'esprit de la réforme. Les textes juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui ont incubé cette réforme et organisé ses institutions et organes comprenaient : des lois, des décrets, arrêtés et des décisions réglementaires dont on peut citer :

- La Loi n° 2010-043 du 21/07/2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;

- La Loi n° 2016 - 028 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2010 - 043 du 21/07/2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. ;
- Le Décret n° 2015-120 relatif aux indicateurs de suivi des études supérieures et de recherche scientifique du 02/07/2015 ;
- Le Décret n° 2016-044 précisant le cadre général du dispositif d'enseignement et les conditions d'obtention des diplômes nationaux du système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.) ;
- Le Décret n° 2018-092 modifiant certaines dispositions du décret n° 2016-044 précisant le cadre général du dispositif d'enseignement et les conditions d'obtention des diplômes nationaux dans le système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.) du 21 mai 2018 ;
- L'Arrêté n° 1902 du 9 octobre 2011 approuvant les cahiers des mesures pédagogiques pour les cycles de licence et Master ;
- Le Décret n° 2009-163 du 29 avril 2009 déterminant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des laboratoires et unités de recherche ;
- Le Décret n° 2015-120 relatif aux indicateurs pour la poursuite des études supérieures et de la recherche scientifique du 02/07/2015 ;
- Le Décret n° 2017-121 relatif à la recherche scientifique universitaire du 16 octobre 2017 ;
- Le Décret 2016-0157 modifiant, complétant et abrogeant certaines dispositions du décret n°2006-126 modifiant, qui comprend les statuts des enseignants-chercheurs universitaires et hospitaliers universitaires, en vigueur le 23/08/2016 ;
- Le Décret 2006-136 portant statut du corps des enseignants –technologues ;
- L'arrêté 2017-845 qui établit un cahier des charges pour l'accréditation des filières de formation de l'enseignement supérieur privé ;
- L'arrêté 2015-024 établissant le cahier des charges pour l'autorisation d'ouverture et de création des établissements d'enseignement supérieur privé.

On peut citer l'adoption du régime des études et des conditions d'obtention du diplôme national de Doctorat d'Etat en médecine et celui d'Ingénieur (décret 2018-071). D'autres textes aussi peuvent être signalés, ceux créant des organes comme le CNESRS, l'AMAQ-ES et l'ANRSI.

3. JUSTIFICATIFS

L'adoption du système LMD répondait certes à la nécessité impérative d'harmoniser notre système d'enseignement supérieur avec les normes standardisées par la communauté européenne qui a initié dès l'année 1999, avec le Processus de Bologne, la refonte de leur système en vue de répondre à certains objectifs. Très vite, le consensus s'est fait autour de cette architecture qui a gagné l'adhésion des pays de la sous-région. Mais la mise en application du système répondait aussi à des attentes internes car la Mauritanie connaissait une crise endémique de son système éducatif que les multiples réformes entreprises n'avaient pas réussi à endiguer complètement. Cette crise se manifestait à travers des constats qui faisaient l'unanimité des acteurs de l'opération éducative. L'ambition était, entre autres, de :

- Rehausser le niveau des apprenants ;
- Augmenter le taux d'insertion dans le marché de l'emploi,
- Renforcer l'adéquation de la formation et de l'emploi ;
- Diversifier les offres de formations ;
- Développer les formations professionnalisantes;
- Renouveler les curricula et les méthodes d'enseignement ;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation à tous les niveaux de l'opération éducative ;
- Réduire le flux de sortants venus de l'étranger et le nombre des étudiants boursiers à l'étranger ;
- Optimiser l'exploitation du temps de formation ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Organiser la recherche et ses structures ;
- Systématiser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Encourager et généraliser l'apprentissage des langues et en particulier les langues étrangères.

Le constat d'une étude consacrée à l'enseignement supérieur mauritanien remarque que : « Les performances enregistrées jusqu'ici au niveau de l'enseignement supérieur et en dépit de l'importante évolution du cadre institutionnel, sont (...) peu satisfaisantes. Les moyens humains sont très limités. Les infrastructures insuffisantes et limitées. La gestion et le

pilotage du dispositif connaissent des difficultés notoires. La pertinence de la formation et la qualité des apprentissages sont (...) faibles. La conséquence est que les diplômés chômeurs se comptent par milliers et l'économie locale manque cruellement de cadres hautement qualifiés » (PNDSE II, P.66).

Cette situation, même si elle a vu certains de ces aspects s'améliorer depuis l'adoption du système LMD, est restée la caractéristique essentielle de l'enseignement supérieur mauritanien. L'adoption de la réforme répondait donc au besoin de résorber certaines défaillances et de trouver des solutions à certains dysfonctionnements et faire les réajustements nécessaires en adoptant un système conçu ailleurs pour répondre à des objectifs presque similaires.

En effet, les premiers pays européens à avoir conçu et mis en œuvre cette réforme de l'enseignement supérieur étaient partis d'un constat identique, celui d'une crise multidimensionnelle du système et la volonté d'apporter des réponses idoines. Les objectifs qu'ils avaient assignés au nouveau système LMD sont principalement :

- « Organiser l'offre de formation sous formes de parcours types ;
- Intégrer des approches pluridisciplinaires ;
- Développer la professionnalisation des études supérieures ;
- Encourager la mobilité ;
- Intégrer l'apprentissage des compétences transversales;
- Faciliter la création d'enseignement par les techniques de l'information et de la communication. »(Josette Soulas et al ; 2005).

Nonobstant les spécificités de notre système éducatif, l'adoption par notre pays du système LMD poursuivait la réalisation d'objectifs censés répondre aux problèmes de l'enseignement supérieur ; des objectifs qui recoupent dans leur esprit, ceux fixés ailleurs. Les textes fondateurs du système dans notre pays, en particulier la loi de 2010, notamment l'article 64 et le décret No 2016-044 du 21-02-2016 ont spécifié les objectifs généraux suivants:

- « Assurer pour toutes les parties concernées par l'enseignement supérieur une meilleure lisibilité des niveaux de formation et la garantie du caractère national des diplômes ;
- Mettre en place un système de formation flexible et comparable aux systèmes internationaux répandus ;

- Réformer les programmes et diversifier les parcours notamment dans les créneaux porteurs ;
- Instaurer des parcours de formation à caractère académique, appliqué et professionnel, souple et efficient, offrant à l'étudiant la possibilité d'insertion professionnelle ;
- Favoriser la mobilité interne et externe des étudiants et faciliter l'équivalence des diplômes,
- Faciliter la restructuration des parcours en cours de formation ;
- Former une nouvelle génération de diplômés aptes à s'adapter à un monde changeant. »

Après que deux décennies se sont écoulées depuis l'adoption du système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.) dans nos établissements d'enseignement supérieur, l'expérience de son application a montré des insuffisances dans les aspects organisationnels, éducatifs et de recherche dont les effets se sont reflétés sur la qualité de la formation, de la recherche scientifique et de la bonne gouvernance des affaires administratives et académiques de ces institutions. La longue période d'impact de ces déséquilibres sur les institutions académiques et de recherche a joué un rôle majeur dans l'affaiblissement des performances de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les milieux scientifiques, ce qui s'est traduit par la faiblesse observée de la qualité de la formation dans les établissements d'enseignement supérieur et par une insuffisance de l'activité de recherche au sein de ces établissements. Il est donc nécessaire d'évaluer ce système éducatif par les différentes parties prenantes du système d'enseignement supérieur concernées et de préparer un rapport sur l'expérience de sa mise en œuvre.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique a instruit, par lettre circulaire No 000005 du 21 août 2023 tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés de souscrire aux objectifs de cette opération d'évaluation globale du système LMD qui pointait les domaines d'expertise pour lesquels il fallait développer les points forts de réussite, les insuffisances et sortir avec des recommandations pouvant améliorer le dispositif dans son ensemble.

4. METHODOLOGIE

La méthode de travail de la commission mise en place par l'AMAQES est restée intimement liée à la démarche retenue par celle-ci conformément à sa devise : Evaluer pour Evoluer.

Privilégiant l'approche participative, l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur a ciblé tous les intervenants dans l'enseignement supérieur : établissements d'enseignement supérieur publics et privés, facultés, instituts ou écoles appliquant le système. De même, elle a sollicité l'avis d'autres parties concernées par l'application du système, tels que les syndicats des professeurs de l'enseignement supérieur, les différents syndicats des étudiants, et enfin le Centre National des Œuvres Universitaires, une structure chargée des différents services qui régissent la vie universitaire. Elle a également sollicité les contributions critiques d'autres acteurs du système tels que l'Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation et un large éventail de personnes ressources.

En même temps qu'elle a ciblé les instances ressources, l'Autorité a défini les modalités de collecte des données consistant à la conduite d'une évaluation du système LMD sanctionnée par un rapport d'évaluation, transmis à l'AMAQ-ES, renseignant huit axes qui sont en fait autant de domaines de l'architecture d'ensemble du système L.M.D :

- Les enseignements et l'encadrement (comment améliorer l'offre de formation en Licence, Master et Doctorat)
- Les inscriptions ;
- Les examens et les évaluations ;
- Les relations EES- secteur socio-économique ;
- La coopération et les échanges interuniversitaires ;
- La gouvernance des établissements ;
- La vie universitaire (enseignants, personnel technique, étudiants) ;
- La recherche scientifique.

Il n'était aucunement question d'une autoévaluation des établissements encore moins de leurs performances ou de leurs manquements, cependant, le travail de la commission a

consisté après la réception des différents rapports à l'exploitation des thématiques ciblées pour faire ressortir les points forts constatés dans la mise en œuvre du Système L.M.D, les points faibles et les recommandations, au niveau de chacun des axes d'évaluation. Pour aboutir à une synthèse des avis pertinents, elle a procédé par une extraction des réponses pertinentes par rapport aux problématiques posées ; celles qui ne portent pas spécifiquement sur l'évaluation du système proprement dit et qui ne présentent pas d'intérêt pour l'évaluation n'ont pas été prises en considération. Les opérations de sélection ont touché aussi les répétitions ou les redondances qui reviennent dans des rapports d'évaluation différents. La commission s'est autorisée à simplifier, reformuler certains points de vue pour préciser leur intention. Après ce traitement, la synthèse des travaux apparaît sous la forme d'un tableau consolidé, présentant la somme des évaluations des différents axes.

Parallèlement à cette opération de synthèse, un travail de rédaction des différentes articulations du rapport a été entrepris. Il s'agit en particulier de la rédaction du contexte général de l'évaluation, de l'historique de l'adoption du système L.M.D, des justificatifs de l'entreprise d'évaluation et des conclusions de l'opération d'expertise.

5. SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION DU LMD DES PARTIES PRENANTES

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
<p>Les enseignements et l'encadrement (comment améliorer l'offre de formation en licence, master et doctorat ?)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Levier de la performance académique des établissements ; 2. Offres de formation répondant aux besoins du marché du travail ; 3. Progression graduée de la Licence au Doctorat ; 4. Uniformisation et harmonisation des cycles et des diplômes universitaires ; 5. Grande cohérence des contenus en termes de fondamentaux avec des formations similaires aux niveaux régional et international ; 6. Mobilité interne et externe des étudiants et des enseignants chercheurs ; 7. Offres de formation structurées autour de modules cohérents, progressifs, transdisciplinaires ; 8. Offres de formation diversifiées par champs disciplinaires : et par type de filière (fondamentales / professionnelles ; 9. Multidisciplinarité des offres de formation ; 10. Structure modulaire permettant aux étudiants d'accumuler des crédits et de passer d'un niveau à l'autre en douceur ; 11. Structure flexible favorisant, dans certains cas, le choix de modules selon les intérêts des étudiants ; parcours de formation ; 12. Utilisation d'outils qualité tels que les descriptifs de formation et les descriptifs de 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre juridique inadapté à la réalité mauritanienne, à sa spécificité et ses capacités ; 2. Manque d'harmonisation des approches utilisées pour la structuration des offres de formations et de l'encadrement ; 3. Charges financières élevées ; 4. Charges horaires réduites ; 5. Manque de dispositif expérimental adapté à une formation professionnalisante (à l'échelle pilote) ; 6. Réduction du nombre de Modules d'enseignement ; 7. Système inadapté aux grands effectifs ; 8. Spécialisation progressive inadaptée aux formations de qualité ; 9. L'utilisation des modules et des crédits affecte les performances des étudiants ; les crédits alloués aux modules transversaux sont importants au détriment des modules fondamentaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser les modalités d'orientation et élargir l'implication des EES ; 2. Renforcer les capacités d'accueil des EES et l'organisation des formations en groupes plus adaptés au système LMD ; 3. Soutenir la mise en œuvre du système à travers la sensibilisation et la formation des parties prenantes au système LMD (maîtriser les contours et le fonctionnement du LMD) ; 4. Assurer une mise en œuvre efficace du système LMD (Prérequis, etc.) 5. Revoir le cadre juridique régissant les enseignements et l'encadrement (Décret n°2016-044) ; Révision des articles 2 et 15 du décret 044/2016 ; 6. Introduction d'une année préparatoire au niveau de la licence (remédiation) ; 7. Mettre en place un système de gestion pédagogique intégré pour gérer ce système ; 8. Diversifier les offres de formation et mettre en place des passerelles entre les formations ; 9. Adapter et actualiser périodiquement le contenu des formations aux évolutions technologiques et aux besoins du marché ; 10. Soutenir et renforcer la mobilité des acteurs du système ; 11. Développer et systématiser la formation des formateurs ;

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<p>cours, les syllabus, etc. ;</p> <p>13. Interconnexion et articulation entre les connaissances théoriques et pratiques ;</p> <p>14. Inclusion de stages, de visites d'entreprises et de Terrain dans les offres de formation : un semestre entier consacré aux PFEs en Master ;</p> <p>15. Inclusion de modules pédagogiques liés au développement personnel, à la connaissance de l'environnement professionnel et socio-économique et aux approches de base de l'entrepreneuriat ;</p> <p>16. Place importante de l'apprentissage des langues étrangères et des TIC dans la formation ;</p> <p>17. Inclusion d'intervenants du milieu professionnel.</p> <p>18. Harmonisation des enseignements et des pratiques pédagogiques ;</p> <p>19. Flexibilité des offres en termes de révision et d'amélioration des maquettes de formations ;</p> <p>20. Amélioration de l'encadrement des étudiants à travers l'inclusion de la méthodologie de recherche scientifique dans les parcours de formation;</p> <p>21. Délais de formation appropriés pour l'étudiant et moins coûteux pour les établissements universitaires.</p>		<p>12. Harmoniser les offres de formations avec les réformes du système éducatif national ;</p> <p>13. Renforcer l'encadrement pour assurer un suivi rapproché des étudiants (monitorat, tutorat , conseillers académiques) ;</p> <p>14. Renforcer la qualité des formations et leurs adéquations avec le marché du travail ;</p> <p>15. Mettre des moyens suffisants à la disposition des EES (moyens humains, financiers, etc.) ;</p> <p>16. Réduire l'unité d'enseignement (ou module) à un élément et augmenter les charges horaires des éléments ;</p> <p>17. Introduire des modules de soutien en langues ;</p> <p>18. Prévoir un module d'initiation à la recherche au niveau de la licence et renforcer les compétences numériques grâce à l'introduction et l'utilisation des TICs à tous les niveaux de la formation ;</p> <p>19. Instaurer et réglementer l'enseignement/apprentissage en ligne ;</p> <p>20. Valoriser la licence dans les recrutements de la fonction publique afin de réduire la pression sur la demande de diplômes de master et augmenter les opportunités d'insertion ;</p> <p>21. Alléger les conditions et procédures d'ouverture et d'accréditation des offres de formations ;</p> <p>22. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées à une mise en œuvre efficiente des enseignements et de l'encadrement.</p>

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
Les inscriptions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermination des critères d'admission aux formations ; 2. Limitation à deux inscriptions au même module ; 3. Limitation du cursus à 9 semestres au maximum dont les 3 semestres de réserve ; 4. Personnalisation des parcours . 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structure universitaire nationale inadaptée aux finalités et objectifs du système LMD ; 2. Inscription annuelle par module (articles 36 et 37) ; 3. Impact négatif de l'orientation sur le système (le texte renvoie, pour l'inscription, aux règlements spécifiques des établissements, tandis que l'orientation est centralisée). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduire des modalités de formation discontinue ; 2. Révision des articles spécifiques aux modalités des dérogations ; 3. Prévoir une année préparatoire de renforcement linguistique ; 4. Ouvrir la possibilité d'admission en études de langues aux séries non littéraires ; 5. Améliorer et compléter les systèmes de gestions des inscriptions (logiciel/application) .
Les examens et évaluations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Système d'évaluation flexible ; 2. Exigence d'une moyenne pour la validation et pour la progression ; 3. Suivi continu des Etudiants ; 4. Description claire du processus d'acquisition des crédits et de la progression vers le niveau d'études suivant ; 5. Existence d'un dispositif pédagogique particulier de soutien et de rattrapage après les sessions d'examen ; 6. Exigence d'un supplément au diplôme ; 7. Amélioration de la capacité d'analyse, de compréhension et de résolution de problèmes, donc de l'efficacité des formations.. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Règles de progression non adaptées (Système compensatoire, conditions de progression, etc.) 2. Décalage du rattrapage des semestres impairs entraînant l'épuisement des connaissances acquises ; perturbe et complique la préparation des étudiants ; 3. Système d'évaluation lourd et coûteux en termes de temps au détriment de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances.. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser les règles de progression (faire les assouplissements/ durcissements nécessaires);(Art 51-52 ; compensation, etc.) 2. Réviser le mode et les modalités des évaluations (seuils/niveau, etc.); 3. Renforcer l'encadrement des étudiants en mettant en place des programmes de tutorat et des conseillers académiques. 4. Encourager l'évaluation des examens par les étudiants. 5. Exiger la mise en place de régimes des études.
Les relations EES - secteur socio-économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Opportunité d'effectuer des stages en entreprise ; 2. Existence d'accords de partenariat avec le milieu socio professionnel (accueil de stagiaires, co-encadrement de mémoires de Masters et de thèses...); 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence de formulation claire de normes régissant les stages (placement, suivi, rapport d'entreprises); 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un cadre national de partenariat Université Entreprise pour faciliter les stages et l'insertion ; 2. Aligner les programmes académiques sur les compétences recherchées sur le marché du travail (adéquation marché/emploi) ; 3. Intégrer davantage de stages et de projets en

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
	3. Adéquation entre les programmes de formation et les besoins socioéconomiques		<ul style="list-style-type: none"> entreprise dans les offres de formation ; 4. Impliquer les employeurs dans l'élaboration et l'évaluation des offres de formation ; 5. S'inscrire dans une dynamique d'organisation de manifestation scientifique avec les acteurs économiques et les institutions nationales.
La coopération et les échanges inter-universitaires	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mobilité et échange entre les EES au niveau national, régional et international ; 2. Diversification des passerelles d'accès aux EES et aux offres de formation ; 3. Développement d'activités extracurriculaires. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Absence de passerelles d'accès aux EES et aux formations ; 2. Absence de textes d'application des options de capitalisation ; 3. Manque de moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la collaboration entre les EES en Mauritanie, les entreprises et les organismes de recherche pour des projets communs ; 2. Développer l'ouverture à l'international ; 3. Encourager et inciter à la mise en place de passerelles ; 4. Mettre en place des programmes de formation continue et de mobilité pour les enseignants et les étudiants ; 5. Allouer les moyens nécessaires à la coopération ; 6. Créer des pôles d'excellences comme outil de réseautage et de développement.
La gouvernance des établissements	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mise en place des CPSR dans les EES ; 2. Mise en place d'une entité d'assurance qualité (AMAQ-ES) ; 3. Mise en place des CIAQs dans les EES. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Manque de moyens financiers, humains et logistiques ; 2. Structure administrative peu adaptée aux besoins du système ; 3. Manque de formation en ingénierie pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gouvernance des établissements en instaurant des procédures de transparence dans la gestion financière et administrative ; 2. Moderniser et actualiser le système de gestion au niveau des EES ; 3. Mettre en place une gouvernance moderne qui prend en considération les spécificités de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. 4. Une coordination avec le MEN doit être instaurée à l'effet de réformer le baccalauréat et d'adapter les prérequis avec les formations envisagées.

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
			5. Sensibilisation et formation sur le LMD et sur l'ingénierie de la formation ; 6. Sensibiliser, perfectionner et/ou former des administrateurs en gestion des institutions universitaires ; 7. Améliorer le mécanisme d'information et d'orientation des étudiants. 8. Fournir des moyens généraux pour mettre en œuvre la gouvernance institutionnelle ; 9. Créer une synergie entre les organes exécutifs et délibérants au sein des établissements et avec les ministères de tutelle pour une gestion rapide et efficace.
La vie universitaire (enseignants, personnels techniques, étudiants)	1. Développement des compétences personnelles et sociales et la création d'un environnement d'apprentissage collaboratif ; 2. Offre des opportunités de réseautage social et de construction de relations futures ; 3. Développement des activités culturelles et sportives et améliorer les conditions de vie.	1. Soutien académique et conseil individualisés limités pour les parties prenantes ; 2. Absence d'orientation professionnelle appropriée, ce qui entraîne une incertitude quant aux opportunités et aux cheminements de carrière ; 3. L'inexistence de textes juridiques clairs réglementant et fixant les limites dans les relations entre les parties et acteurs au sein des composantes, mais aussi à l'inactivation des textes existants ; 4. L'absence des moyens matériels et logistiques nécessaires au succès du système LMD (infrastructures pour les aspects de la vie universitaire).	1. Exiger la mise en place de centres de santé sur les campus pour fournir des soins médicaux de base aux étudiants ; 2. Offrir des services de counseling et de soutien psychologique pour aider les parties prenantes à gérer le stress et les défis personnels ; 3. Encourager la création de clubs et d'organisations étudiantes pour favoriser la socialisation et l'engagement sur le campus ; 4. Mettre en place des mécanismes de feedback réguliers pour recueillir les avis des étudiants sur leurs expériences universitaires ; 5. Utiliser ces commentaires pour apporter des améliorations continues aux services et à la vie universitaire ; 6. S'assurer que le campus et les ressources sont

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
			<p>accessibles aux étudiants à besoins spécifiques.</p> <p>7. Equiper les établissements de la logistique nécessaire pour le transport et les visites de terrains et/ou mettre en place un service de transport plus efficace et plus confortable ;</p> <p>8. Appui /aide aux étudiants en situation d'indigence/besoins réels ;</p> <p>9. Améliorer l'environnement universitaire en termes d'activités culturelles, sportives, loisirs, restauration ;</p> <p>10. Extension des campus et des services ;</p> <p>11. Evaluer les compétences du personnel et organiser des formations adéquates pour le renforcement des capacités ;</p> <p>12. Introduire des facteurs qualité dans les pratiques quotidiennes des étudiants et autres intervenants dans les services qui lui sont offerts.</p> <p>13. Prévoir des lieux d'hébergement pour les étudiants, les enseignants et les PAT dans les établissements décentralisés et encourager l'orientation vers des villes universitaires.</p>
La recherche scientifique	<p>1. Existence d'éléments d'apprentissage par la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, ...);</p> <p>2. Existence d'unités de recherche couvrant diverses disciplines et filières ;</p> <p>3. Existence de Masters et d'écoles doctorales.</p> <p>4. Mise en place d'un Conseil pédagogique, scientifique et de recherche ;</p> <p>5. Présence d'un cadre réglementaire qui</p>	<p>1. Inadéquation entre l'enseignement et les opportunités de recherche ;</p> <p>2. Non initiation des étudiants de licences fondamentales à la recherche.</p>	<p>1. Mutualiser les ressources (laboratoires, équipement, expertise, ...);</p> <p>2. Créer les statuts de Chercheur Visiteur, PostDoc, Associé/Attaché de Recherche ;</p> <p>3. Investir dans la recherche scientifique et encourager la publication à tous les niveaux (national et international) ;</p> <p>4. Motiver et inciter les enseignants à s'impliquer davantage dans le développement de la recherche ;</p>

Axes	Forces	Faiblesses	Recommandations
	généralement encourage la recherche.		<ol style="list-style-type: none"> 5. Créer (ou redynamiser) des revues scientifiques au niveau de chaque établissement ; 6. Recycler périodiquement des enseignants par des voyages d'étude dans des universités étrangères ; 7. Susciter la recherche par des mécanismes propres à chaque établissement ; 8. Encourager les EES à proposer et financer des thèmes de recherche scientifique et socio-économique d'intérêt national ; 9. Subventionner les structures de recherche dans les établissements privés ; 10. Fournir les capacités et le soutien nécessaires et encourager la mobilité des chercheurs ; 11. Développer la formation des formateurs à la recherche ; 12. Soutenir la création des structures de recherche au sein des établissements universitaires et non universitaires et faciliter l'appartenance de ces structures aux écoles doctorales. 13. Encourager la création des masters recherche destinée au développement dans les instituts ; 14. Impliquer les entreprises dans le financement et le développement des thématiques au sein de ces structures.

6. RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER DE VALIDATION

La procédure de validation de la synthèse des rapports d'évaluation du système LMD par les parties prenantes a donné lieu à un atelier de grande envergure qui a rassemblé le panel des responsables des établissements de l'Enseignement supérieur, des syndicats de professeurs et d'étudiants. Cet atelier a été ouvert le 14 décembre 2023 par Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Monsieur Mamoudou Niang. Il a salué cette initiative qui revêt une importance capitale, car s'inscrivant dans la dynamique visant au développement d'un secteur qui bénéficie de l'attention des autorités nationales. Monsieur le Ministre a insisté sur les résultats attendus de cette opération qui seront pris en considération dans les stratégies de son département.

Le discours du Directeur de l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur Monsieur Mohamed Lemine Haless et celui du président du comité des experts ont replacé l'initiative dans le cadre général de l'évolution de l'enseignement supérieur qui a été marquée par l'adoption depuis une quinzaine d'années du système LMD. Cette réforme constitue un jalon important dans la recherche de la transformation d'un secteur qui reste un pilier du développement du pays et qui se devait de tirer profit des expériences mises en œuvre dans le monde et sur lesquelles on fonde, comme partout ailleurs, les espoirs pour résorber les insuffisances, les dysfonctionnements constatés dans le processus éducatif. Ils ont fait remarquer qu'il était opportun, après ces années d'expérimentation, de faire un état des lieux de cette réforme, d'en relever les aspects positifs à consolider et de marquer les points à améliorer dans un esprit constructif de renforcement et d'essorage du dispositif général. A la fin de leurs interventions, ils ont insisté sur l'objectif de cette consultation qui consiste pour les participants à valider la synthèse des rapports d'évaluation qui leur sera présentée en plénière.

Après la présentation de la synthèse qui s'est focalisée sur les forces, les faiblesses et les recommandations émises dans les rapports des différentes parties prenantes sur chacun des différents axes ou domaines d'évaluation, l'organisation des débats s'est faite à travers trois groupes de réflexion, combinant chacun un ensemble d'axes. La répartition des groupes se présente comme suit :

- **Premier groupe** : Gouvernance et vie universitaire (enseignants, étudiants, personnels techniques)
Modérateur : Pr. Cheikh Saad Bouh Camara, Président de l'Université de Nouakchott
Rapporteur : Dr. Mamadou Dahmed et Dr. Safia DumElmoumine AMAR
- **Deuxième groupe** : Formation (inscriptions - enseignements et encadrement - examens et évaluations)
Modérateur : Dr. Ahmedoune Abdi, Directeur de l'Enseignement Supérieur
Rapporteur : Dr. Mohamed Lemine Sidi Mohamed
- **Troisième groupe** : Partenariat & recherche (les relations EES et monde socioéconomique - coopération et échanges interuniversitaires - Recherche scientifique)

Modérateur : Dr. Mohamed Yahya Dah, Directeur de la Recherche et de l'Innovation

Rapporteur : Pr. Mohamed Lemine Moulaye Brahim et Dr. Mohamed ElMactar

Dans les différents groupes, les participants ont salué au début de leurs débats, à la fois l'esprit de synthèse, l'objectivité, l'exhaustivité et la pertinence des avis répertoriés dans les rapports de base des différentes parties prenantes. Comme il leur a été suggéré, les participants, dans un esprit de critique constructive, ont amélioré et consolidé la synthèse, soit par des remarques portant sur des aspects jugés prioritaires, soit par des ajouts de recommandations, soit par des propositions sur les modalités de mise en œuvre des réformes souhaitées.

Sans revenir sur toutes les observations et recommandations émises, nous signalons les plus pertinentes, celles qui, dans les différents domaines d'évaluation, ont un caractère prioritaire de par leur importance et l'impact que peut avoir leur mise en œuvre dans l'amélioration du dispositif du système LMD. Elles constituent en quelque sorte un complément aux recommandations contenues dans le rapport de synthèse initial.

➤ **Ainsi le premier groupe a avancé les recommandations suivantes :**

- Prévoir un dispositif pour l'assurance qualité dans les plans d'action au niveau de chaque EES,
- Réviser le dispositif juridique de gouvernance,
- Redynamiser les différentes instances de gouvernance,
- Elaborer des indicateurs de qualité et de performance,
- Disponibiliser les équipements et les infrastructures nécessaires,
- Créer un cadre pour les contrats-programmes.

Pour ce qui est de la vie universitaire, après avoir fait remarquer,

- L'absence ou l'insuffisance des infrastructures sportives et culturelles,

- Le manque de collaboration entre les EES et les syndicats des étudiants,

Les participants ont fait les recommandations ci-après :

- Appuyer les associations, clubs et syndicats des étudiants,
 - Organiser des sessions de formation pour le personnel et agents administratifs,
 - Renforcer la collaboration entre les représentants des étudiants et les EES,
 - Diversifier les activités sportives et culturelles.
- **S’agissant du deuxième groupe, les principales recommandations suggérées sont :**
- Réviser les textes réglementaires notamment le décret 2016-44 précisant le cadre général du dispositif d'enseignement et les conditions d'obtention des diplômes nationaux du système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.) ;
 - Renforcer les travaux pratiques dans les programmes de formations,
 - Evaluer périodiquement l’application du système LMD dans les établissements d’enseignement supérieur,
 - Revoir le texte relatif à l'inscription des étudiants de master professionnel dans les écoles doctorales,
 - Instaurer l'inscription des étudiants à distance,
 - Activer le système de passerelles pour permettre aux étudiants de changer de parcours,
 - Programmer une année préparatoire facultative pour la remédiation linguistique,
 - Renouveler périodiquement les maquettes de formation,
 - Alléger les procédures de progression des étudiants,
 - Travailler à fournir une infrastructure appropriée au sein des établissements d’enseignement supérieur,
 - Recruter un nombre suffisant d'enseignants pour combler le déficit de formation et d'encadrement,
 - Initier les étudiants au système LMD et aux modalités d’évaluation et de contrôle,
 - Travailler à l'amélioration du système à travers des consultations continues sur sa réforme et son évaluation,
 - Promouvoir la formation des formateurs,
 - Créer un partenariat fructueux entre les institutions et les syndicats.
- **Concernant le troisième groupe, les recommandations retenues sont :**
- Créer un cadre national de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur des entreprises pour faciliter les stages et l’insertion des sortants,
 - Sensibiliser les secteurs public et privé sur l’importance de la formation professionnelle et de la recherche scientifique,
 - Élargir les domaines de priorités nationales en matière de recherche scientifique pour inclure tous les domaines.

CONCLUSION

Mis en œuvre depuis bientôt une quinzaine d'années dans les établissements d'enseignement publics et privés mauritaniens, le système L.M.D est pour la première fois soumis à l'épreuve de son évaluation par les acteurs chargés de son application. Les différents rapports aux avis tantôt concordants, tantôt contrastés, témoignent du souci de s'inscrire dans une dynamique constructive, portée non pas vers le rejet de la réforme mais plutôt la volonté d'apporter les ajustements nécessaires pour mieux l'adapter au contexte, la finalité étant d'évaluer pour évoluer. C'est ce que montre le tableau synthétique dans lequel la part des recommandations dépasse de très loin celle des points de faiblesse et des points forts du système. En général le consensus s'est fait autour du système comme étant un levier du développement de l'enseignement supérieur et un pilier qui demande à être renforcé dans ses différents mécanismes.

Ainsi, la formation, aussi diversifiée soit-elle, gagnerait à être mieux conçue par son articulation avec les besoins du marché et les nécessités de l'emploi. Cela ne peut se faire judicieusement que par une participation active des partenaires socio-économiques. Les écueils dont elle pâtit incluent notamment un manque de professionnalisation, une incapacité à créer de véritables passerelles pour la mobilité interne, et une insuffisance des accords de partenariat pour redynamiser la mobilité externe. Elle gagnerait à diversifier ses méthodes d'enseignement, à renouveler ses programmes et à rendre ses règles de progression plus cohérentes et plus en harmonie avec l'esprit du L.M.D. La gouvernance du système reste tributaire des pratiques anciennes. Elle peine à trouver l'élan nécessaire pour une bonne gestion des services d'inscription, d'organisation des évaluations ou encore d'avoir l'autonomie financière et décisionnelle lui permettant de mettre en pratique les changements indispensables. La plupart des insuffisances attribuées au système L.M.D s'avèrent être justement des déficiences dans le dispositif de sa mise en œuvre liées au manque de moyens ou à la non maîtrise de certains de ses mécanismes. Ces carences dans le pilotage inspirent des recommandations visant la création d'un cadre de concertation entre les établissements sous l'égide du ministère de tutelle. Une telle synergie serait appropriée pour une meilleure harmonisation des parcours et une mutualisation adéquate des ressources salutaires pour le renforcement de la conduite des réformes. L'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation pour s'approprier les principes du système renforcerait sans aucun doute la maîtrise d'un mécanisme aussi délicat.

L'un des axes les plus sensibles de l'évaluation reste la recherche scientifique qui attend encore son véritable décollage. Dans son architecture le système LMD consacre à la recherche scientifique la part belle au niveau du Master et du Doctorat, mais en pratique celle-ci souffre d'un manque de valorisation extrême. Ses promoteurs sont peu financés, ses résultats scientifiques peu vulgarisés et ses différentes entités très peu considérées et peu productives. La stratégie conçue pour sa promotion et les différents organes créés pour son pilotage devraient avec les mesures d'accompagnement nécessaires booster ce pilier du développement.

L'un des enjeux les plus pertinents dans cette réflexion critique reste sans aucun doute le dispositif réglementaire mis en place. Très hiérarchisé et trop contraignant, il faciliterait les opérations de pilotage, de révision, d'accommodations s'il laissait une marge de manœuvre aux organes internes des établissements de se prononcer sur certaines questions pratiques. Ainsi, les relations entre les différentes structures de l'enseignement avec la tutelle doivent être repensées. Les entrecroisements des attributions et des compétences de certaines instances de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique doivent être levés. Les multiples procédures et les conditions stipulées pour telle ou telle opération académique gagneraient à être assouplies, d'autant plus que les délais consacrés à la finalisation administrative s'avèrent parfois assez longs. Des terminologies (habilitation, accréditation ; filière professionnelle, appliquée, fondamentale, parcours, filière) et certains critères doivent être précisés et affinés.

Par la richesse des points de vue exprimés, la profondeur des critiques avancées, cette opération d'évaluation du système L.M.D. en Mauritanie montre l'intérêt accordé par toutes les parties prenantes au développement de l'enseignement supérieur et leur engagement à trouver les solutions idoines pour son émergence. La mise en œuvre de ce système a été une expérience très enrichissante qui a changé certaines habitudes et transformé les traditions dans les différents domaines de l'enseignement supérieur. Elle gagnerait à être mieux approfondie par une meilleure appropriation des principes de ce système.

Vu l'importance de certaines des recommandations et l'impact positif que leur application peut jouer dans l'amélioration du dispositif du système LMD en général et la résorption de certains dysfonctionnements, il est souhaitable qu'une commission spécialisée soit créée pour étudier les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures. Elle sera chargée en particulier de proposer les modifications réglementaires dans certains textes du cahier des

normes pédagogiques, des attributions de certains organes administratifs, académiques et scientifiques.

REFERENCES

Arrêté 2017-845 qui établit un cahier des charges pour l'accréditation des filières de formation de l'enseignement supérieur privé ;

Arrêté 2015-024 établissant le cahier des charges pour l'autorisation d'ouverture et de création des établissements d'enseignement supérieur privé.

Josette SOULAS, et al. (2005). La mise en place du LMD. Rapport d'inspection adressé au MEN et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au Ministère Délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. République Française.

Loi n° 2010-043 du 21/07/2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

Loi n° 2016 - 028 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2010 - 043 du 21/07/2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

Décret n° 2015-120 relatif aux indicateurs de suivi des études supérieures et de recherche scientifique du 02/07/2015

Décret n° 2016-044 précisant le cadre général du dispositif d'enseignement et les conditions d'obtention des diplômes nationaux du système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.)

Décret n° 2018-092 modifiant certaines dispositions du décret n° 2016-044 précisant le cadre général du dispositif d'enseignement et les conditions d'obtention des diplômes nationaux dans le système Licence - Master - Doctorat (L.M.D.) du 21 mai 2018

Arrêté n° 1902/ du 9 octobre 2011 approuvant les cahiers des normes pédagogiques nationales des cycles de licence et de Master.

Décret n° 2009-163 du 29 avril 2009 déterminant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des laboratoires et unités de recherche

Décret n° 2015-120 relatif aux indicateurs pour la poursuite des études supérieures et de la recherche scientifique du 02/07/2015

Décret n°2006 126 du 04 décembre 2006 portant statut des enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires

Décret n° 2017-121 du 16 octobre 2017 relatif à la recherche scientifique universitaire

Décret 2016-157 du 23/08/2016 modifiant, complétant et abrogeant certaines dispositions du décret n°2006126 du 04 décembre 2006 portant statut des enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires,

Décret 2006-136 du 11 décembre 2006 portant statut particulier du corps des enseignants – technologues

Programme National du Développement du Secteur de l'Education PNDSE II (2011-2020)

Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation, 2022-2025

Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur à l'Horizon 2030



Nouakchott, le 21 AUG 2023
الرقم : 4000 05

Le Ministre

الوزير

Circulaire

A Messieurs

- Les Présidents des Universités publiques et privées ;
- Les Directeurs d'Ecoles et d'Instituts publics et privés ;
- Le Directeur Général de l'ANRSI
- Le Directeur du CNOU.

Objet : Evaluation du système LMD

La Mauritanie s'est engagée en 2008 dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) en tant que gage d'harmonisation avec les autres pays de la communauté internationale qui impose des standards et des normes de formation supérieure.

Compte tenu du contexte international et de l'état du secteur de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre de la réforme LMD dans le pays s'est fixée un ensemble d'objectifs visant in fine de développer l'excellence à l'université et de l'amener au niveau des standards internationaux et d'introduire les pratiques de l'évaluation dans le système d'enseignement supérieur. Pour ce faire, la réforme LMD a mobilisé beaucoup d'efforts tant sur le plan conceptuel que sur celui de sa mise en application. Elle a également vu l'implication d'un très grand nombre d'acteurs universitaires et non universitaires.

Aujourd'hui, après une quinzaine d'années de mise en œuvre, le système a atteint un niveau de généralisation pour ses trois cycles Licence-Master-Doctorat qui permet de poser des questions de diagnostic. Les réponses à ces questions, utiles pour avancer vers les objectifs fixés, relèvent du champ de l'évaluation. Cette dernière offre les outils d'élaboration et de pilotage de la politique sectorielle, d'aide à la décision concertée, de management stratégique des établissements et entités de recherche, d'articulation entre enseignement et recherche, d'une meilleure visibilité internationale, etc. Elle permet également de révéler les carences d'un programme ou du fonctionnement d'un établissement sur lesquels il importe de porter l'action de remédiation.

Partant donc de ce rôle et de son importance stratégique dans le développement de tout système, notre Département compte mener une évaluation du système LMD à travers l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), en vue de

dégager les mesures pertinentes, en matière de démarche et de contenu, pour l'approfondissement de cette réforme.

A cet effet, une rencontre dédiée à cette évaluation sera organisée en novembre 2023. Pour mener à bien la mission d'évaluation visée, l'organisation de ladite rencontre doit s'appuyer sur un processus préparatoire portant sur l'ensemble des volets de la réforme engagée, avec la participation de tous les acteurs et parties prenantes de l'enseignement supérieur.

Les travaux préparatoires à la rencontre doivent inclure notamment un état des lieux au niveau des établissements d'enseignement supérieur, qui doivent, chacun en ce qui le concerne, stimuler une réflexion collective et constructive sur les divers aspects des réformes universitaires propres au système LMD et transmettre à l'AMAQ-ES, avant le 15 novembre 2023, un rapport de synthèse des travaux d'évaluation menés portant sur les axes ci-dessous:

- les enseignements et l'encadrement (comment améliorer l'offre de formation en licence, master et doctorat);
- les inscriptions ;
- les examens et évaluations ;
- Les relations EES — secteur socio-économique ;
- la coopération et les échanges inter-universitaires ;
- la gouvernance des établissements ;
- la vie universitaire (enseignants, personnels technique, étudiants) ;
- La recherche scientifique.

L'objectif est de procéder à une évaluation critique de la conception et de l'application du système LMD afin d'en identifier les forces et les faiblesses pour formuler des recommandations allant dans le sens de son amélioration cohérente.

Niang Mamoudou



























